

Monsieur le Député,

Vous avez été chargé par le Président de la République et le Premier Ministre, d'effectuer des propositions visant à la modernisation de la politique d'aide au développement. Votre rapport a été publié sous le titre « Un Monde Commun, Un Avenir pour Chacun »

Notre collectif « Vigilance Solidarités 35* » composé de 19 associations et fédérations d'associations œuvrant dans le domaine de la Solidarité Internationale vous avait écrit après avoir eu connaissance de votre mission début 2018 afin de vous transmettre directement ses préoccupations. Certains de nos représentants avaient participé à la réunion que vous aviez organisée à Quévert le 26 mai.

Nous partageons la plupart des constats de la première partie du rapport.

- Après avoir baissé, **le nombre des personnes vivant dans l'extrême pauvreté tend de nouveau à augmenter...** On peut craindre que cette situation n'aille en s'aggravant. La situation du continent africain apparaît en particulier inquiétante en raison du réchauffement climatique et d'un taux de natalité élevé. C'est d'autant plus vrai que les inégalités de revenus s'accroissent dans les pays, y compris au sein des pays les plus pauvres.
- **L'insuffisance du pilotage des politiques d'aide au développement, associée à un flou des stratégies** aussi bien nationale, qu'européenne, à la difficulté d'assurer leur cohérence au plan international, conduisent à une dispersion des fonds, sans que l'on puisse s'assurer, de manière transparente, de leur bonne orientation conforme aux principaux objectifs affichés. La part de l'aide publique au développement (APD) destinée aux pays pauvres prioritaires (PPP) tend ainsi à régresser. « Seulement six PPP figuraient en 2016 parmi les vingt premiers bénéficiaires de l'APD totale nette de la France et uniquement un dans les dix premiers du classement ».
- **Il est nécessaire de s'appuyer sur les Organisations de la Société Civile (OSC)** et de renforcer la capacité de certains acteurs (ONG, collectivités locales, etc.) qui ont une expérience de terrain.
- **L'évaluation actuelle des politiques d'aide n'est pas du tout satisfaisante.** Les moyens attribués à l'APD sont globalement mal connus, leur impact réel mal apprécié, plus spécifiquement dans le cas d'interventions conjointes avec le secteur privé... Vous soulignez de ce point de vue la nécessité d'un dialogue permanent et exigeant avec les multinationales qui participent à l'action d'aide au développement. Vous mettez aussi en valeur un contrôle parlementaire trop réduit et une sensibilisation quasi-inexistante de nos concitoyens à la solidarité internationale.
- Plus encore que l'aide elle-même, il est nécessaire que dans les pays concernés se crée une dynamique interne vertueuse qui associe les populations et qui permettra de répondre à leurs besoins alimentaires, de santé, d'éducation et d'accès à l'eau potable. **Les Etats doivent disposer des ressources nécessaires, fiscales en particulier,** afin d'assurer le financement de ces besoins.

Nous relevons des propositions positives.

- **L'orientation générale** du rapport : « *la politique de partenariats et de solidarité internationale doit participer à créer les conditions d'une mondialisation équitable et soutenable en agissant résolument sur la question des inégalités et de la transition écologique* » définit bien les objectifs de fonds à atteindre et doit faire l'objet d'une loi d'orientation et de programmation politique.
- Dans ce cadre partenarial, **un nouveau pacte fondateur pour une relation entre l'Europe et l'Afrique doit être imaginé**, permettant de rompre avec ce que l'on a appelé péjorativement « la Françafrique ».
- **Une commission indépendante d'évaluation sera créée.** Une communication interviendra sur ses résultats, avec intervention du Parlement. C'est une perspective positive même si cette proposition mériterait d'être étayée concrètement.
- **Les moyens attribués à l'éducation au développement doivent être complétés**, en particulier à l'EADSI (Education Au Développement et à la Solidarité Internationale) et à l'EEDD (Education à l'Environnement et au Développement Durable).
- **Le Ministère de la transition écologique sera représenté dans le conseil d'administration de l'AFD.**
- **Le rôle des diasporas sera pris en considération**, de manière à mobiliser les ressources qu'elles peuvent comporter.
- **L'appui aux initiatives des organisations de la société civile et à celles des collectivités locales sera renforcé**

Au total, l'application rapide des propositions émises dans ce rapport technique apporterait une amélioration de la politique d'aide publique au développement.

Ce rapport nous pose néanmoins plusieurs questions.

- Le rapport constate que les défis en matière de développement se sont globalisés et s'inscrivent dans une réflexion sur la régulation de la mondialisation... Vous notez bien qu'il doit y avoir une analyse de la cohérence de la politique d'aide au développement avec les autres politiques, commerciale et agricole en particulier. Actuellement, cela n'est pas le cas et vous n'indiquez pas comment cela va se réaliser, en particulier parce que la France n'est pas le seul pays concerné, la question est aussi européenne. Selon nous, **les règles d'échanges commerciaux entre l'Europe et l'Afrique** constituent aujourd'hui des obstacles majeurs au développement économique du continent et accentuent en particulier la dépendance des pays de l'Afrique sub-saharienne. Les **APE** (Accords de Partenariat Economique) que l'Europe est en train d'imposer à l'Afrique vont pénaliser les productions vivrières, les industries naissantes...au profit essentiellement de multinationales, Ces mêmes APE vont favoriser une agriculture agro-industrielle, en Afrique comme en Europe, qui est contraire aux impératifs écologiques et aux créations d'emplois et qui accentue d'une part, l'accaparement des terres et d'autre part le phénomène migratoire.

- **Les besoins financiers pour le développement sont énormes** : infrastructures, éducation, santé, sécurité, soutien des PME, adaptation au changement climatique. L'on retrouve ici la question des APE puisque les droits de douane à l'entrée que ceux-ci vont progressivement supprimer pour la plupart des produits européens, constituent aujourd'hui une ressource essentielle des pays africains. Une autre ressource budgétaire, la taxation des activités des multinationales présentes sur le territoire, suppose l'absence de fraude fiscale et à terme la disparition de l'évasion fiscale. Cette lutte contre les évitements fiscaux ne doit pas concerner les seules entreprises impliquées dans l'aide au développement mais toutes celles qui participent dans le pays au processus productif. Il importe que la France et l'Europe aient une politique active en ce domaine en agissant pour établir au niveau français comme européen, des règles comptables et fiscales qui permettent de combattre l'évasion fiscale. Les pays du Sud devraient aussi être plus associés au processus d'établissement de normes fiscales internationales alors que les études sur le sujet sont prises en charge par la seule OCDE.
- Il est aussi fait référence au système des « **obligations vertes** » comme moyen de financement privilégié d'un plan d'aide au développement. L'utilisation d'un tel outil mérite d'être questionnée ; c'est pourquoi l'on doit pouvoir certifier que les fonds sont bien destinés à des actions de lutte contre le changement climatique. Il faut aussi exercer un contrôle strict des investissements finalement réalisés afin de vérifier leur compatibilité avec les engagements de la COP 21.
- **Le poids de la dette souveraine** s'est accru pour certains Etats, c'est un point qui n'est pas évoqué dans le rapport alors qu'un levier de l'aide pourrait consister à l'alléger afin d'accroître leur capacité de financement et donc de développement.
- **Le rapport prévoit un rôle renforcé pour le secteur privé**. C'est particulièrement vrai en matière d'innovation où l'accent est mis sur son rôle pour « pallier les failles du marché ». Il ne faudrait pas que les acteurs locaux, y compris les organisations de la société civile, soient exclus du processus. C'est une condition incontournable pour que l'innovation, y compris dans les domaines financiers et technologiques, irrigue bien l'ensemble des économies. La responsabilité sociétale des entreprises (RSE), constitue aussi un volet important qui doit être pris en charge par le secteur privé et contrôlé par l'Etat. En la matière, la France a voté en mars 2017 une loi sur le « devoir de vigilance des sociétés vis-à-vis de leurs filiales et sous-traitants » qui constitue un pas tout à fait exemplaire pour un meilleur respect des droits humains. Un traité sur le comportement responsable des multinationales est en cours de négociation à l'ONU. La France devra avoir un rôle moteur pour accélérer l'adoption de ce traité et pour faire en sorte que sa législation soit étendue au niveau européen, voire mondial.
- Le rapport fait beaucoup mention **du renforcement des acteurs de la société civile** mais nous avons du mal à voir leur place dans la démarche de mise en place de l'aide et dans celle de l'évaluation. Il y a très peu d'éléments sur la manière d'organiser un dialogue avec les sociétés civiles des pays partenaires, en Afrique par exemple, afin qu'elles soient parties prenantes des projets qui concernent leur avenir. De ce point de vue, le rapport nous semble avoir un trop grand tropisme économique. Les questions politiques ne sont pas vraiment abordées : le mot « développement » n'est pas défini, le mot démocratie, sauf erreur de notre part, n'est cité qu'une seule fois,

les termes « droits humains » cinq fois seulement. Les questions de dictature et de corruption sont éludées. Il est nécessaire selon nous d'appuyer les projets qui aident au renforcement des capacités des sociétés civiles, qui sont porteurs de transformation sociale au profit des plus démunis. Les projets visant la jeunesse sont prioritaires.

Finalement, pour notre collectif, ce rapport pourrait être un pas dans le bon sens s'il ne faisait pas l'impasse sur des questions essentielles. L'efficacité d'une politique d'aide au développement est liée très largement à sa cohérence avec les autres politiques publiques, commerciales, agricoles et fiscales, françaises et européennes. C'est en fin de compte, et compte tenu des préoccupations environnementales, notre modèle économique néo-libéral dans son ensemble qui mérite d'être questionné.

Nous resterons **vigilants** sur la phase de mise en œuvre de votre rapport, l'adoption de la loi dans un premier temps. En tant que citoyens, nous sommes très attachés à ce que la France et l'Europe engagent des actions de solidarité à la hauteur des enjeux pour plus de justice économique et sociale entre les pays, pour la paix, pour le climat, pour les droits humains... Nous attendons de la France qu'elle s'approprie et porte nos revendications et propositions.

Pour conclure, nous reprendrons les termes du communiqué de presse national de plusieurs de nos organisations, communiqué diffusé lors du déplacement du Président Emmanuel MACRON au Sahel : « Pour une approche réaliste du développement au Sahel et tenant compte des besoins des populations, il faut nécessairement mettre l'accent sur Démocratie, Droits Humains, Défis environnementaux et sociaux et Désendettement. Cela passe par la promotion d'espaces d'expression, de consultation et de participation des sociétés civiles locales et nécessite de s'attaquer aux causes structurelles des inégalités pour prévenir de futures crises. »

Nous vous remercions et restons à votre disposition pour une éventuelle prochaine rencontre.

Veuillez agréer, Monsieur le Député, nos sincères salutations.

(*) Le collectif brésilien : « Vigilance Solidarités 35 » : Artisans du Monde ; Attac Rennes ; Attac Saint Malo-Jersey ; Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières ; Agronomes Sans Frontières, Bienvenue ; Bretagne CENS ; CCFD Terre Solidaire 35 ; COSIM Bretagne ; Coordination de la diaspora africaine ; CRIDDEV ; LDH 35 ; Maison Internationale de Rennes ; Foi et Justice Afrique-Europe; Mouvement de la paix ; Peuples Solidaires/Action-Aid 35 ; Terre des Hommes France 35 ; Survie 35 ; Un Toit Un Droit »

Pour tout contact, les porte- paroles du collectif

Jean-Luc BICHE

biche.jl@gmail.com

0685200564

François GAUDICHET

francois.gaudichet@wanadoo.fr

0787352411